



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 15 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Martin Pelletier, Mario Duchesne et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Claudie Tremblay,

Assermentation du nouvel élu

Monsieur Mario Duchesne prête serment qu'il effectuera sa tâche avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 :05 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Rapport financier 2020;
- Rapport du maire;
- Approbation des comptes du mois;
- Réaffectation du fonds de roulement;
- Montant de la CDE-prêt temporaire;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale;
- Contrat de déneigement chemins;
- Contrat de déneigement cours et trottoirs;
- Report du projet de réfection du 733 Gaudreault;
- Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable;
- Camping municipal;
- Achat de terrain;

Nouveaux dossiers:

- Activité de Noël – aide financière festival MRC;
- Substitut du maire à la MRC et à la Municipalité;
- Augmentation du logiciel informatique;
- CPTAQ – Serres commerciales utilisant la biomasse de l'usine PFPP;

Demandes d'appui :

Demandes de contributions financières :

- Centraide et Parenfant;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers :

- Journée corporative de fin d'année;
- Engagement Activité BANG;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

02-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois d'octobre tenue le 4 »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

03-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois d'octobre, tenue le 4, tel que rédigé »

Finance :

Rapport financier 2020

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Ratté, vérificateur chez Groupe Mallette, a présenté le rapport financier 2020 et fait une lecture complète du document en comité plénier;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sommaire a été lu lors de la séance;

CONSIDÉRANT que le rapport sera présenté à la population par le biais du journal municipal;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a produit un rapport sur les états financiers mentionnant qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a émis un avis, mentionnant que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été établi conformément aux exigences légales;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

04-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot accepte le dépôt de son rapport financier pour l'année 2020, tel que présenté par monsieur Guillaume Ratté vérificateurs, ainsi que le rapport sur le taux global de taxation réel »

Rapport du maire

Monsieur le maire fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité, il fait état des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe. La rémunération des élus et une liste des contrats octroyés est jointe au rapport tel que le prévoit le Code municipal du Québec. La liste des contrats de 25 000\$ et plus et de 2 000\$ et plus totalisant 25 000\$ est également disponible sur le site internet de la Municipalité.

Le dépôt du rapport est fait et une copie sera transmise à tous les contribuables par le biais du journal municipal.



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Approbation des comptes du mois

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

05-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1er au 30 octobre 2021 au montant de 238 279.84 \$»

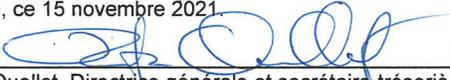
« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 30 octobre 2021 au montant de 22 267.57. \$»

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Réaffectation des fonds de roulement

CONSIDÉRANT qu'une somme de 65 000\$ a été affecté au fonds de roulement pour l'acquisition du camion de service de la Municipalité par la résolution #12-112020;

CONSIDÉRANT que suite à l'acquisition dudit véhicule, le coût est moindre qu'estimé;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

06-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la modification de la somme affectée par la résolution #12-112020 et détermine la nouvelle somme affectée à 48 147.27\$ pour le camion de service, les remboursements demeurent sur cinq ans »

Montant de la CDE – prêt temporaire

CONSIDÉRANT que lors des rénovations de la salle Desjardins en juin 2017, la Municipalité a fait un prêt temporaire à la CDE pour le paiement des travaux afin de leur permettre d'attendre la subvention à venir;

CONSIDÉRANT qu'un remboursement de 46 000\$ a été remis à la Municipalité en 2018, laissant un solde de 27 660\$ devant être remboursé en partie par les retours de taxes;

CONSIDÉRANT que cette somme n'a pu être remboursée par la CDE depuis ce temps;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de 2020, n'a pas été versé en totalité laissant une somme de 11 600. \$ disponible;

CONSIDÉRANT que dans la situation économique actuelle, la CDE n'est pas en mesure de rembourser ladite somme;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

07-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal transfère le prêt temporaire de 27 660. \$ en aide financière à la CDE pour l'année 2021 afin de régulariser la situation et de fermer ce dossier, la somme de 11 600 \$ sera prise à même le surplus cumulé de 2020 et le solde dans l'année courante »

Infos et suivis des représentants de comités

CDE

Assemblée générale, aura lieu le 30 novembre 2021.



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



RISISN- service incendie

Tous des nouveaux membres sur le CA du comité incendie. 18 pompiers en formation. M. Léopold privé est responsable des casernes dont la notre.

OMH de Milot

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation de Saint-Ludger-de-Milot ont été révisées et approuvées par la S.H.Q. pour 2021, lesquelles prévoient un déficit d'exploitation de 32 323 \$ soit une augmentation de 20 623\$ par rapport au prévisions présentées en décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être assumé par la Société d'habitation du Québec, pour 90% soit 29 091 \$ alors que 10% soit 3 232 \$ doit l'être par la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-112021

« Que le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires révisés de l'exercice 2021 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ludger-de-Milot tel que présenté et assume une somme de 3 232. \$ qui sera versée avec la présente »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Loisirs, culture

Rien de spécial.

Dossiers en cours :

Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 67 115\$ pour l'entretien des routes pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes se retrouve à l'intérieur du rapport financier 2020, qui sera déposé auprès du MAMOT;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

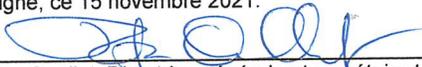
09-112021

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #09-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Contrat de déneigement chemins

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des chemins est terminé;

CONSIDÉRANT que lors de notre dernier appel de soumission nous n'avons reçu qu'une seule soumission;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre règlement de gestion contractuelle il est possible en vertu de l'article 8 b, pour la Municipalité de discuter ouvertement avec une ou plusieurs entreprises à la suite des discussions, la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est libre de négocier avec l'entreprise retenue les modalités d'une éventuelle entente (prix, quantité, délais de livraison, etc.);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du règlement de gestion contractuelle la municipalité peut accorder un contrat supérieur à 25 000\$, mais inférieur au seuil soit 105 700\$ de gré à gré :

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat est pour l'hiver 2021-2022 seulement;

CONSIDÉRANT une augmentation d'environ 3% par rapport à 2020-2021;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

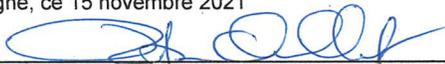
10-112020

« Que le Conseil municipal accepte l'offre de services de l'entrepreneur Excavation Ouellet Inc. Au montant de 105 699\$ taxes incluses, pour le contrat d'entretien d'hiver des chemins pour la saison 2021-2022, selon le devis établi »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #10-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Contrat de déneigement cours et trottoirs

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des cours municipales est à renouveler pour l'année 2021-2022 ainsi que le contrat pour l'entretien des trottoirs;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui l'avait l'an passé est prêt à s'engager pour une année supplémentaire avec une augmentation de 10% par rapport à celui de 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du règlement de gestion contractuelle la municipalité peut accorder un contrat supérieur à 25 000\$, mais inférieur à 100 000\$, de gré à gré :

CONSIDÉRANT que le service est bon, que l'entreprise a de l'expérience et que l'augmentation est approximativement celle du coût de la vie et tient compte des conséquences de la pandémie, donc pour une saine gestion des dépenses publiques et dans le meilleur intérêt de la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-112021

« Que le Conseil municipal autorise la signature d'un contrat avec l'entreprise Excavation Ouellet inc pour l'entretien de déneigement des cours municipales tel que prévu au devis accompagnant le contrat pour un montant de 28 764.23\$ taxes incluses et pour les trottoirs de 3 450.81\$»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #11-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Report du projet de réfection du 733 Gaudreault

CONSIDÉRANT que nous avons une aide financière accordée dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité et que la réalisation du projet devait se terminer au 31 décembre 2021;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas réalisés vu le manque de disponibilité du personnel et certains délais pour les matériaux et autres contraintes;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

12-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal désire obtenir une prolongation du délai de réalisation des travaux du projet Réaménagement du centre communautaire, la demande sera adressée au Ministère »

Rapport 2020 sur la gestion de l'eau

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit également procéder à l'installation de compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'installation de compteurs d'eau n'a pas été complété mais qu'un échéancier a été produit au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

13-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020, tel que présenté, et que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot s'engage à installer des compteurs d'eau »

Achat de terrain

CONSIDÉRANT que le conseil désire acquérir des terrains pour faciliter l'installations des équipements de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Bouchard désire disposer des terrains suivants appartenant aux immeubles Sylvain Bouchard : lots rénovés 5 795 420, 5 795 421, 5 795 422, 5 795 423, 5 795 424, 5 795 425, 5 795 426, 5 795 436, 5 795 439, 5 795 440, 5 795 441, 5 795 442, comprenant le chemin 6 101 295;

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Bergeron est également disposer à faire un échange de terrain avec la Municipalité en ce qui concerne le terrain lui appartenant soit le lot rénové 5 795 438;

CONSIDÉRANT que les terrains permettront également de consolider l'offre de service pour les sentiers de véhicules hors route sur notre territoire;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

14-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'acquisition des terrains appartenant à Les Immeubles Sylvain Bouchard pour une somme de 21 000 \$ et mandate le maire et la directrice générale à signer les contrats d'achats »

« Que le Conseil municipal autorise l'échange de terrain avec monsieur Bruno Bergeron et mandate le maire et la directrice générale à signer les contrats requis »

« Que le Conseil municipal engage la firme de notaire Côté, Tremblay Gervais pour préparer les documents requis à l'acquisition et l'échange des terrains par la Municipalité et en assume les frais »

« Que le Conseil municipal affecte un montant de 27 000\$ du surplus cumulé non affecté au frais d'acquisition et d'échange des terrains de la rue Tremblay »



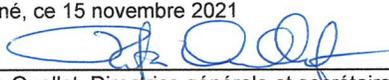
Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #14-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux dossiers :

Activité de Noël – Aide financière festival MRC

CONSIDÉRANT qu'une activité mobile organisée permettant une visite du Père Noël et ses aides à chacune des maisons des enfants (1-12 ans) offrira du réconfort à nos jeunes tout en gardant un respect des normes sanitaires et viendra remplacer le festival de Noël vu les conditions particulières de la pandémie;

CONSIDÉRANT que les parents participent à l'achat des cadeaux qui seront remis aux enfants, et qu'une course au lutin sera organisée pour les plus grands par le biais d'une activité par le facebook;

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie d'une enveloppe budgétaire potentielle auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la réalisation de festivals ou activités communautaires;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-112021

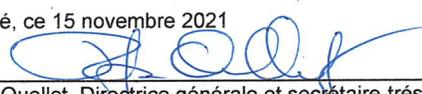
« Que le Conseil municipal autorise la réalisation d'une activité de Noël et accorde un budget de 3 500\$ au comité de bénévoles pour une activité qui aura lieu en décembre »

« Une demande d'aide financière sera adressée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour cette nouvelle activité auprès des jeunes dans le cadre du programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux pour une somme représentant 50% des coûts soit 1 750. \$ »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #15-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Substitut du maire à la MRC et à la Municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot se doit de désigner un maire suppléant pour agir en place et lieu du maire, lors des assemblées de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et aux séances du conseil municipal, en cas d'absence ou lorsque le maire se voit dans l'impossibilité d'assumer ses responsabilités;

CONSIDÉRANT que le mandat du maire suppléant prend effet immédiatement;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-112021

« Que soit nommé pour agir en tant que maire suppléant ayant les pouvoirs d'agir en cas d'incapacité ou d'absence du maire aux séances de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et aux séances du conseil municipal, les conseillers suivants : Monsieur Patrick Bouchard et madame Annie Bergeron »

« Le mandat prend effet immédiatement et se termine au 31 décembre 2022 »

Augmentation du logiciel informatique

CONSIDÉRANT que cette année notre fournisseur informatique en logiciel comptable effectue une réforme majeure des logiciels afin de s'adapter à l'avancement technologique;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT que cette modernisation représente des frais importants qui seront transférés aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT que nous avons été informés assez tardivement que cela représenterait une augmentation de 20% des coûts effectif en janvier 2022, même si les améliorations seront accessibles seulement à la fin de l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible à la Municipalité de pouvoir envisager une solution autre, cela représenterait une charge de travail importante dans un délai très court;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-112021

« Que le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de service avec PG Solution au montant de 7 136.50\$ pour l'année 2022, considérant que le fournisseur ne nous laisse pas beaucoup de choix »

CPTAQ – Serres commerciales utilisant la biomasse de l'usine PFPP

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée à la municipalité pour la construction de serres commerciales dans le secteur du parc industriel;

CONSIDÉRANT que pour avoir droit aux subventions du MAPAQ, le projet doit se retrouver en zone agricole;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation du projet, une superficie d'environ 8.2 ha est requise;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre endroit en zone non-agricole n'est propice à la construction des serres, car le but est de récupérer la biomasse de l'usine afin d'alimenter les installations;

CONSIDÉRANT que le secteur du parc industriel de la municipalité n'est pas en zone agricole;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-112021

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot appui la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour inclure à la zone agricole une superficie de 8.2 ha du lot34, rang 1, canton de Milot pour la construction de serres commerciales conditionnelle à la réalisation du projet »

Demande d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières :

Maison de la Famille Pareensemble

Rép. : Non

Centraide – Renouvellement de votre contribution corporative – Campagne 2021

CONSIDÉRANT que le Comité de Santé de St-Ludger-de-Milot et la Maison des Jeunes de Milot bénéficient des subventions offertes par Centraide pour leurs activités respectives;

CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement cette année avec le contexte actuel de la pandémie, cet organisme a été des plus sollicités;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-112021



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« Que le Conseil municipal accorde une contribution corporative de 250 \$ à Centraide pour leur Campagne de financement 2021-2022 »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 19-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

MAMH -TECQ

La programmation de travaux version #1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 9 novembre 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur Jacquelin Juneau

Nous avons reçu un courriel de monsieur Juneau mentionnant son mécontentement par rapport au travail effectué par la Municipalité dans sa demande de réduire la vitesse sur l'avenue Lévesque. Il mentionne que l'affiche n'est pas adéquate et qu'il aurait fallu un arrêt afin de diminuer la vitesse.

Rép. : Les membres du conseil n'envisagent pas la mise en place d'un arrêt pour le moment, l'affichage mis en place sera bonifié l'an prochain, afin d'améliorer la signalisation car effectivement les gens ne semblent pas comprendre qu'un panneau de 50 km veut dire de rouler à cette vitesse ou moins.

Point divers :

A) Journée corporative de fin d'année

Considérant le contexte actuel de la pandémie, qui permet la présence de 25 personnes et moins dans une salle pour une rencontre entre élus et employés, nous sommes en mesure de faire une activité cette année, à moins de mesures nouvelles d'ici là.

B) Engagement – Activité BANG

CONSIDÉRANT que cette activité attire une bonne participation des jeunes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que cette activité permet aux jeunes de faire de l'exercice et demeurer actifs et est très accessible car le service est offert gratuitement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des candidatures pour les postes d'animateurs BANG;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-112021

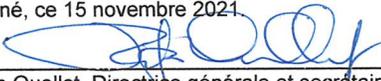
« Que le Conseil municipal accepte de renouveler l'offre de service offert gratuitement à la population communément appelé Activités BANG pour l'hiver 2022, soit environ une douzaine (12) de semaines »

« Que le Conseil municipal entérine l'engagement de deux animatrices, soient mesdames Lily-Ann Néron et Kate St-Gelais deux soirs semaine, environ deux heures par soir, au taux horaire de 13.50\$»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #20-112021.

Signé, ce 15 novembre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Période de questions pour les contribuables

Aucune question.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 21 h 40

21-112021

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trés.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »

